

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2022-252

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du 21 février 2001,
Relative à l'organisation du département « ressources humaines » ;

Vu la décision n° 2004-206, modifiée,
relative au Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2019-259
relative à la nomination de Monsieur Etienne PELLETIER, responsable du bureau de la « Coordination de la prévention des risques » au sein du Département des Ressources Humaines de l'Inserm , et lui accordant délégation de signature ;

DECIDE

Article 1 : La décision n° 2019-259 susvisée est abrogée.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2022.